

## Compte rendu de séance

### Séance du 9 Mai 2014

L' an 2014 et le 9 Mai à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE sous la présidence de MEREAU Pascal Maire

**Présents** : M. MEREAU Pascal, Maire, Mmes : BONTEMPS Jeannine, JACQUET Anne-Laure, LAVRAT Maryline, SENECHAL Andrée, VAGNAT Sabine, MM : BARREAU Pascal, CARTHELIER Gérard, FAVIER Yann, MOULINO Gilles, ROMAIN Jacques, VAGNAT SERGE

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SIMONNEAU Charlene à Mme SENECHAL Andrée, MM : PETIT Hervé à Mme JACQUET Anne-Laure, TROUWAERT Dominique à M. VAGNAT SERGE

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 05/05/2014

**Date d'affichage** : 05/05/2014

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en  
le :

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. ROMAIN Jacques

#### **Objet(s) des délibérations**

Délibération portant délégation de pouvoir au maire modifiant la délibération 2014\_04\_04 du 07/04/2014 - 2014\_05\_01  
DEMANDE DE SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE - 2014\_05\_02  
DEMANDE DE SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE - 2014\_05\_03  
EXTENSION D'UNE REGIE POUR FACTURATION FRAIS DE GARDE DES ANIMAUX ERRANTS - 2014\_05\_04

#### **Délibération portant délégation de pouvoir au maire modifiant la délibération 2014\_04\_04 du 07/04/2014 réf : 2014\_05\_01**

Après observations de la Préfecture, la délibération 2014\_04\_04 du 07 avril 2014 donnant délégation du conseil municipal au maire est :

- modifiée sur son titre : il s'agit d'une délégation de pouvoir et non d'une délégation de fonction
- complétée quant au montant maximum d'emprunt : le maire est chargé de procéder, pour un montant maximum qui n'excèdera pas les 300 000 euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **DEMANDE DE SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE**

**réf : 2014\_05\_02**

Suite à la délibération du conseil municipal du 30 novembre 2013 décidant d'engager le projet d'aménagement du centre bourg et la mise en accessibilité de la mairie pour un montant estimatif global de :

360 000 € HT pour l'accessibilité de la mairie

598 396 € HT pour l'aménagement du centre bourg

Vu le courrier de Monsieur Yann GALUT, Député du Cher, accompagnant le courrier de l'Assemblée Nationale du 20 décembre 2013, précisant qu'une subvention exceptionnelle de 7 000 € peut être allouée

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, confirme son plan de financement comme suit :

**- subventions notifiées**

* CONSEIL GENERAL =	300 000 €
* DETR =	155 000 €
* RESERVE PARLEMENTAIRE (député) =	7 000 €

**- subventions estimées**

* RESERVE PARLEMENTAIRE (sénateur) =	10 000 €
* CONSEIL REGIONAL =	70 000 €
* LA POSTE =	10 000 €
* Vente de terres communales =	150 000 €
* EMPRUNT =	256 396 €

et sollicite une subvention exceptionnelle de 7 000 € au titre de la réserve parlementaire auprès de Monsieur Yann GALUT, Député du Cher.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**DEMANDE DE SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE**

**réf : 2014\_05\_03**

Suite à la délibération du conseil municipal du 30 novembre 2013 décidant d'engager le projet d'aménagement du centre bourg et la mise en accessibilité de la mairie pour un montant estimatif global de :

360 000 € HT pour l'accessibilité de la mairie

598 396 € HT pour l'aménagement du centre bourg

Vu le courrier du 8 octobre 2013 de Monsieur François PILLET, Sénateur du Cher, précisant qu'une subvention exceptionnelle peut être allouée

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, confirme son plan de financement comme suit :

**- subventions notifiées**

* CONSEIL GENERAL =	300 000 €
* DETR =	155 000 €
* RESERVE PARLEMENTAIRE (député) =	7 000 €

**- subventions estimées**

* RESERVE PARLEMENTAIRE (sénateur) =	10 000 €
* CONSEIL REGIONAL =	70 000 €
* LA POSTE =	10 000 €
* Vente de terres communales =	150 000 €
* EMPRUNT =	256 396 €

et sollicite une subvention exceptionnelle de 10 000 € au titre de la réserve parlementaire auprès de Monsieur François PILLET, Sénateur du Cher.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**EXTENSION D'UNE REGIE POUR FACTURATION FRAIS DE GARDE DES ANIMAUX ERRANTS**

**réf : 2014\_05\_04**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-24, L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la santé publique,

Vu la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999, relative aux animaux dangereux et errants et à la protection animale,

Le maire, devant la recrudescence des animaux errants et des plaintes de la population propose au conseil municipal d'instaurer une facturation pour les frais de garde des animaux errants.

Le conseil municipal après délibéré est favorable et fixe le tarif journalier à 20 €.

Pour l'encaissement de ce droit, le conseil municipal décide d'étendre la régie n°19 des droits de place existante à la perception des frais précités.

A ce titre, la mise à jour des régisseurs est nécessaire :

- Madame Marie-Françoise DEVALLIERE en remplacement de Madame Jeannine BONTEMPS

- Monsieur Serge VAGNAT en remplacement de Monsieur Laurent ROGER

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

Monsieur le maire expose que par mesures de simplification administrative et d'économie, il serait bon que les membres du conseil municipal acceptent de recevoir les convocations aux réunions par courriel et qu'ils en accusent réception de même façon.

Le conseil accepte cette procédure.

Monsieur le maire informe qu'il revient à la commune de Villequiers d'organiser cette année le feu d'artifice intercommunal. Il sera tiré le dimanche 13 juillet 2014 au soir.

Séance levée à: 20:40

En mairie, le 15/05/2014  
Le Maire  
Pascal MEREAU